
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES CANTONS DE VALENCE -
MOISSAC - PUYMIROL**

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2012



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

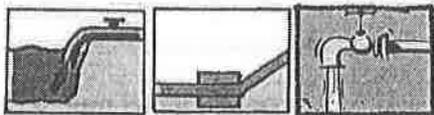
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	Erreur ! Signet non défini.
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	Erreur ! Signet non défini.
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012.....	7
1.6.2.	Production	Erreur ! Signet non défini.
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Branchements en plomb.....	18
4.2.	Montants financiers.....	18
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Amortissements	18
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	18
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	20
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

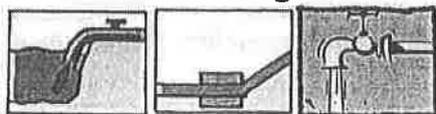
- Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES CANTONS DE VALENCE - MOISSAC - PUYMIROL
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BOUDOU, BOURG-DE-VISA, BRASSAC, CASTELSAGRAT, CLERMONT-SOUBIRAN, DURFORT-LACAPELETTE, ESPALAIS, GASQUES, GOLFECH, GOUDOURVILLE, GRAYSSAS, LAMAGISTERE, MALAUSE, MOISSAC, MONTESQUIEU, MONTJOI, PERVILLE, POMMEVIC, SAINT-CLAIR, SAINT-NAZAIRE-DE-VALENTANE, SAINT-PAUL-D'ESPIS, SAINT-VINCENT-LESPINASSE
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service

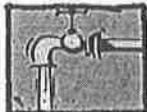


Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée

* Approbation en assemblée délibérante

- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

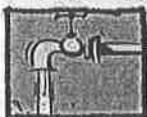
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 10 000 habitants au 31/12/2012 (9 943 au 31/12/2011).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 217 abonnés au 31/12/2012 (6 191 au 31/12/2011).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

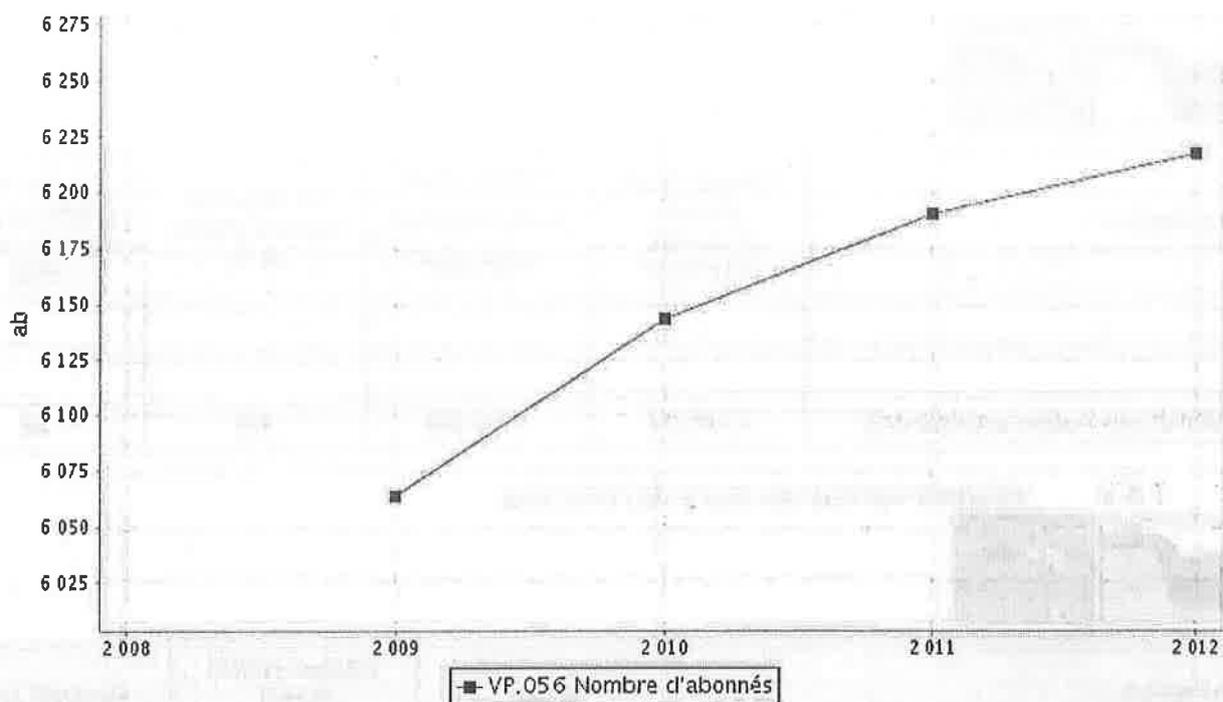
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2011	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2012	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012	Variation en %
BOUDOU	352	352	6	358	
BOURG-DE-VISA	36	36	0	36	
BRASSAC	115	111	2	113	
CASTELSAGRAT	395	358	34	392	
CLERMONT-SOUBIRAN	201	203	9	212	
DURFORT-LACAPELETTE	449	442	12	454	
ESPALAIS	173	167	5	172	
GASQUES	232	225	8	233	
GOLFECH	511	502	18	520	
GOUDOURVILLE	341	343	9	352	
GRAYSSAS	81	79	3	82	
LAMAGISTERE	659	645	10	655	
MALAUSE	570	552	10	562	
MOISSAC	246	230	14	244	
MONTESQUIEU	402	395	10	405	
MONTJOI	152	148	4	152	
PERVILLE	88	87	2	89	
POMMEVIC	302	283	14	297	
SAINT-CLAIR	140	138	1	139	
SAINT-NAZAIRE-DE-VALENTANE	198	196	4	200	
SAINT-PAUL-D'ESPIS	353	337	16	353	
SAINT-VINCENT-LESPINASSE	131	127	4	131	
VALENCE D'AGEN	64	65	1	66	
Total	6 191	6021	196	6 217	0,4%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 9,01 abonnés/km au 31/12/2012 (8,97 abonnés/km au 31/12/2011).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,61 habitants/abonné au 31/12/2012 (1,61 habitants/abonné au 31/12/2011).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 127,39 m³/abonné au 31/12/2012. (129,24 m³/abonné au

31/12/2011).

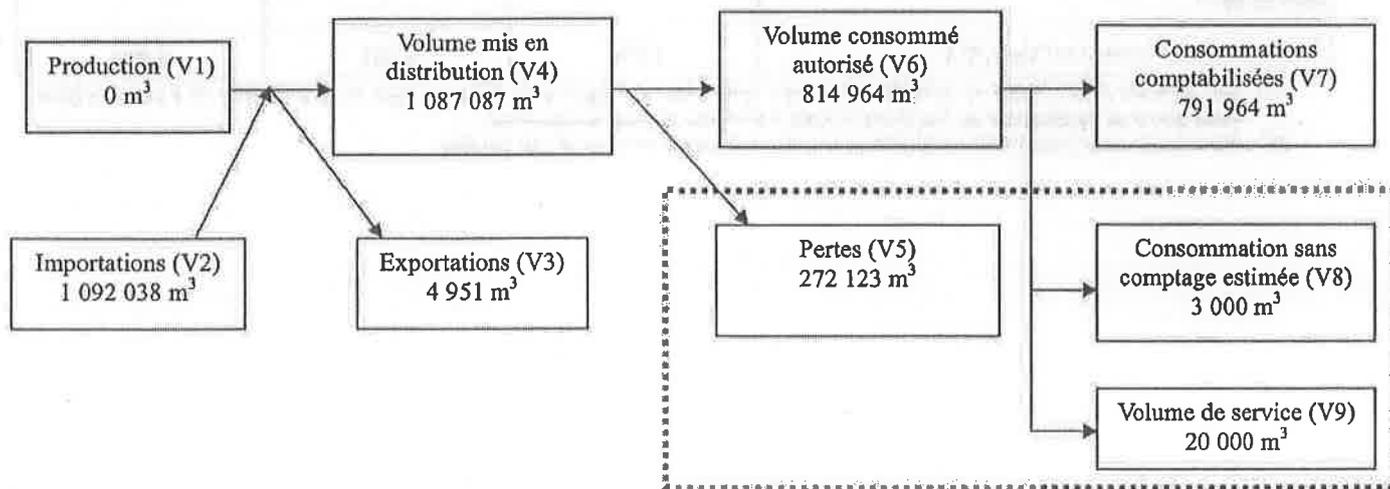


1.5. Eaux brutes

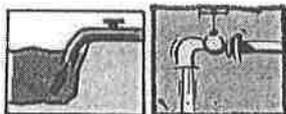
Sans objet

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012

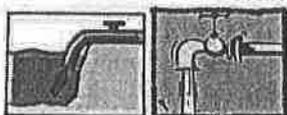


1.6.2. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 149 618	1 092 038	-5%	40

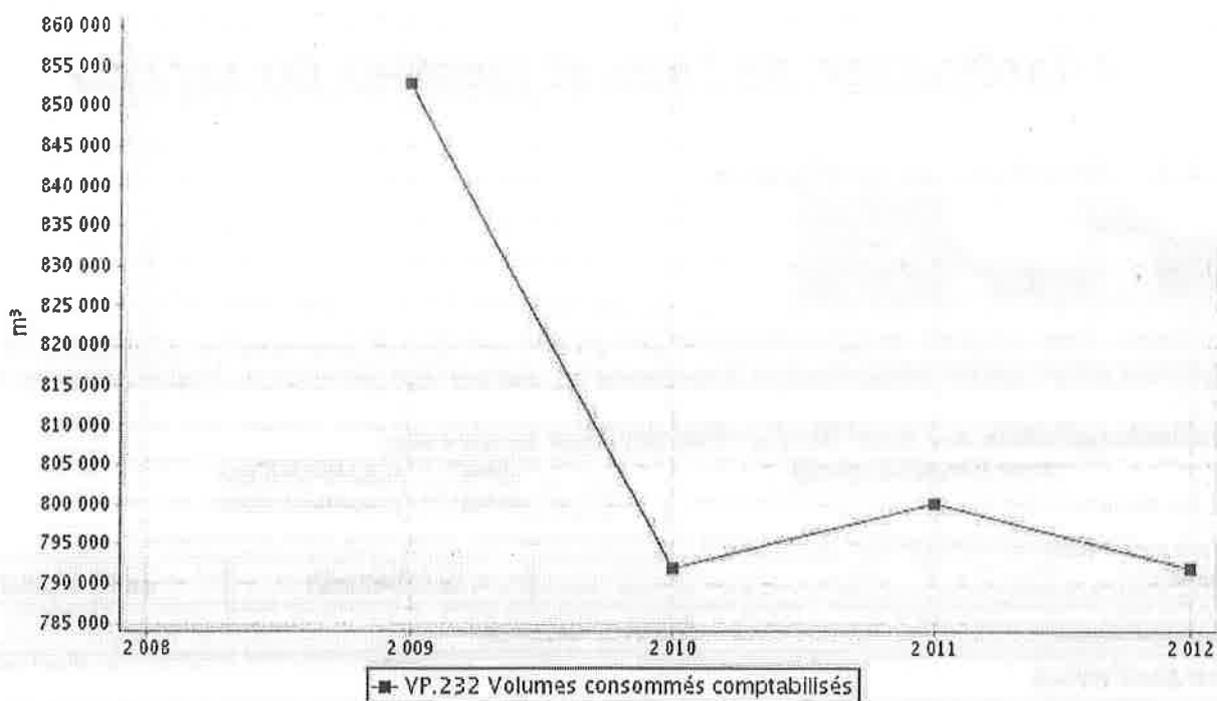
1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



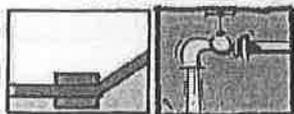
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	800 106	748 931	-6,4%
Abonnés non domestiques	0	43 033	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	800 106	791 964	-1%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	4 817	4 951	2,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

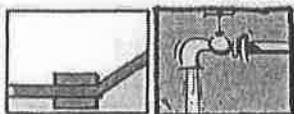


1.6.4. Autres volumes



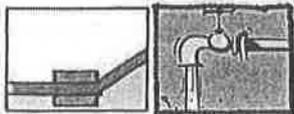
	Exercice 2011 en m3/an	Exercice 2012 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 000	3 000	0%
Volume de service (V9)	21 867	20 000	-8,5%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2011 en m3/an	Exercice 2012 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	824 973	814 964	-1,2%

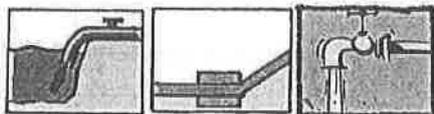
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 690 kilomètres au 31/12/2012 (690 au 31/12/2011).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____ 30.00 _____ € au 01/01/2012
 _____ 30.00 _____ € au 01/01/2013

Tarifs		Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	50,12 €	52,12 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	1,21 €/m ³	1,25 €/m ³
	De 120 m ³ à _____ m ³	_____ €/m ³	_____ €/m ³
Autre :	_____	_____ €	_____ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
	De 120 m ³ à _____ m ³	_____ €/m ³	_____ €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0818 €/m ³	0,0747 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,293 €/m ³	0,3 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les

communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

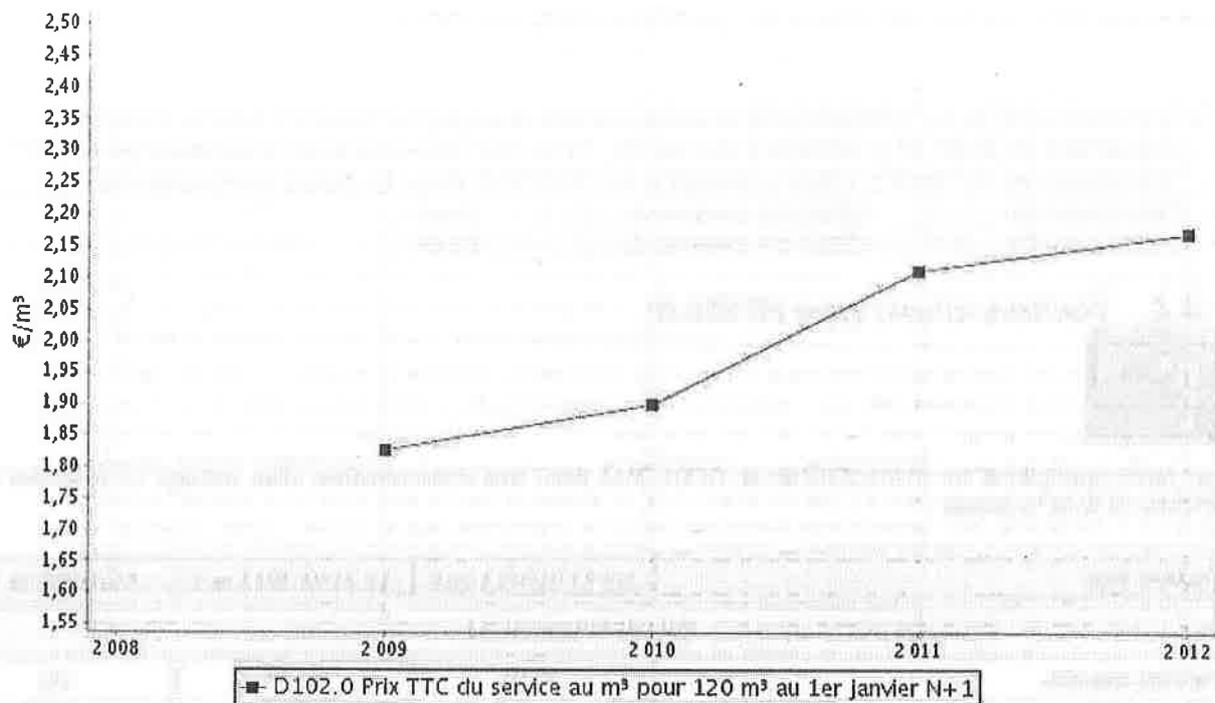
- > Délibération du 21/09/2012 effective à compter du 01/01/2012 fixant les tarifs du service d'eau potable
- > Délibération du 14/10/2008 effective à compter du 14/10/2008 fixant les frais d'accès au service
- > Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- > Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,12	52,12	4%
Part proportionnelle	145,20	150,00	3,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	195,32	202,12	3,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	0,00	0,00	___%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	0,00	0,00	___%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,82	8,96	-8,7%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	35,16	36,00	2,4%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	-8,7%
Autre :	0,00	0,00	___%
TVA	13,22	13,59	2,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,19	58,55	0,6%
Total	253,51	260,67	2,8%
Prix TTC au m³	2,11	2,17	2,8%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes

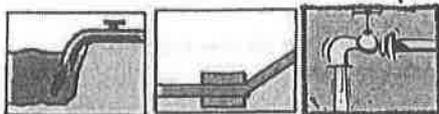


Recettes de la collectivité :

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2012 : 1 542 546 € (1 470 954 € au 31/12/2011).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012
Microbiologie	55	4	51	0
Paramètres physico-chimiques	62	0	45	0

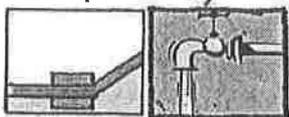
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2011	Taux de conformité exercice 2012
Microbiologie (P101.1)	92,7	100
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	100

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



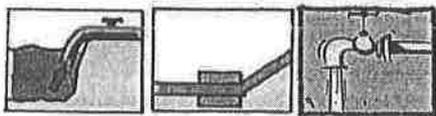
Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui	Oui
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Oui	Oui
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Non
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2012 est 70 (70 en 2011).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

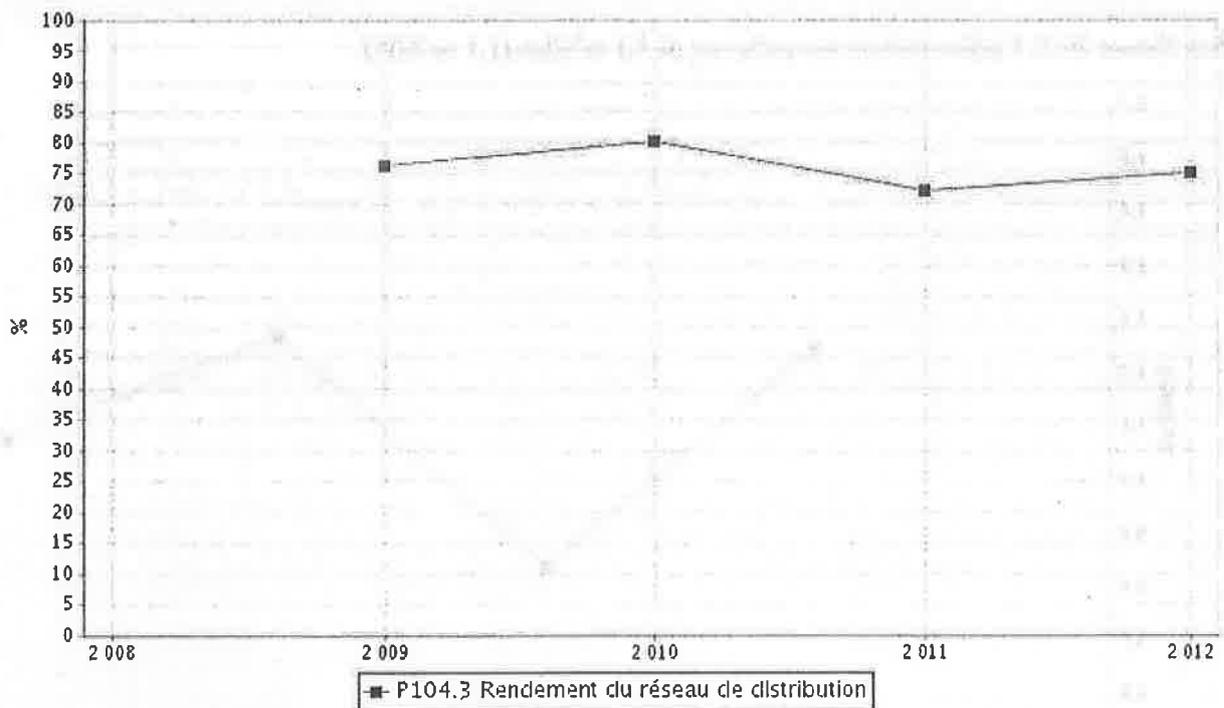
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_0 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

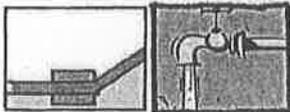
A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_1}$$

	Exercice 2011	Exercice 2012
Rendement du réseau en %	72,2	75,1
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	3,29	3,26
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,7	0,7



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

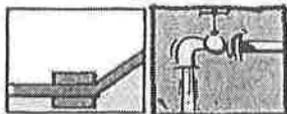


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_1 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,2 m³/j/km (1,4 en 2011).

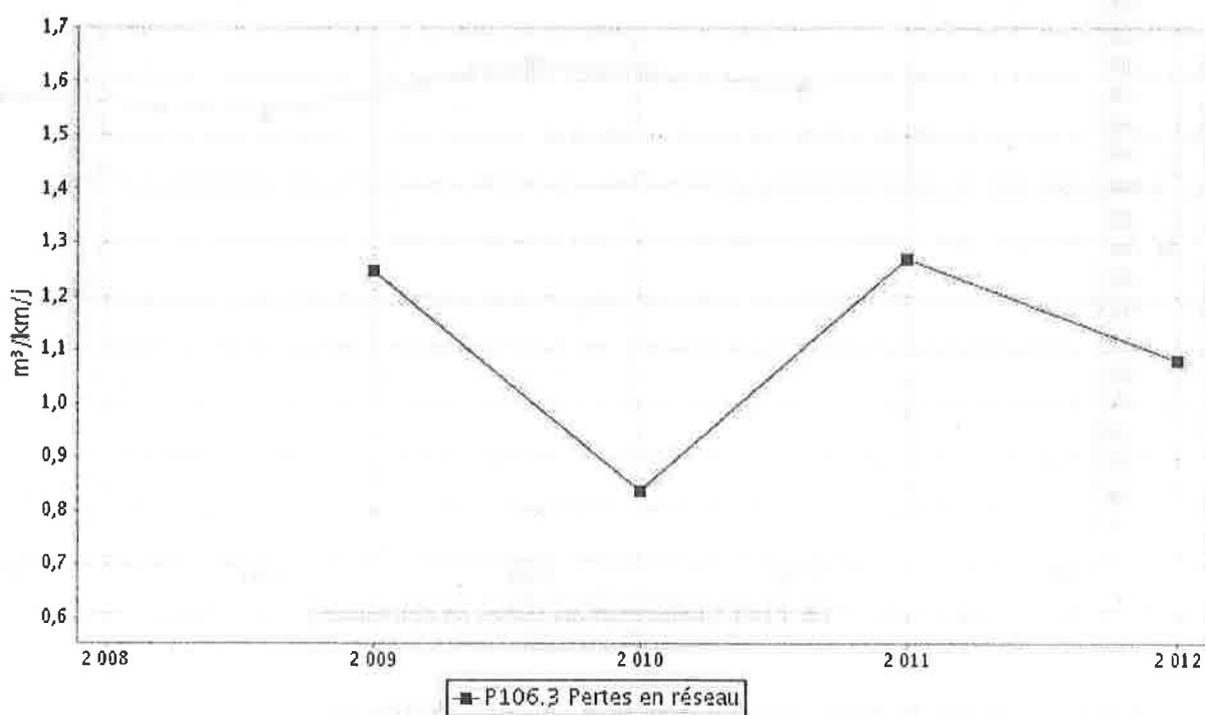
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



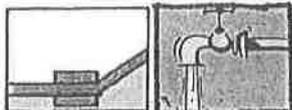
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_d - V_b}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des pertes est de 1,1 m³/j/km (1,3 en 2011).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

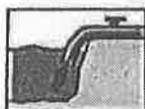
Exercice	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire renouvelé en km	2	1.8	1.8	1.8	1.8

Au cours des 5 dernières années, 10 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2012, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,3% (0,2 en 2011).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

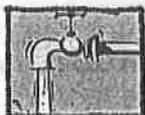
- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2012, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 40% (40 % en 2011).

4. Financement des investissements

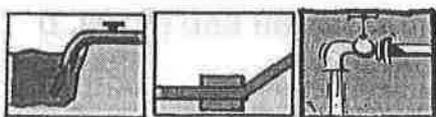
4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

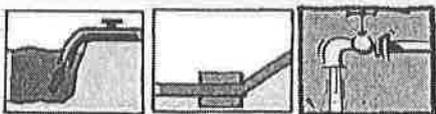
Branchements	Exercice 2011	Exercice 2012
Nombre total des branchements	6200	6217
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	60	274
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1300	1026
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.009%	0.044 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	20%	16 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2011	Exercice 2012
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	117 872	114 906
Montants des subventions en €	73502.54	83463.28
Montants des contributions du budget générales en €		

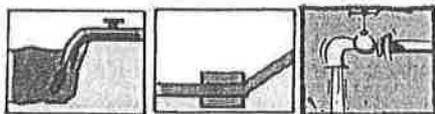
4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		116941.16	107810.69
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	8864.53	9130.47
	en intérêts	3774.17	3508.23

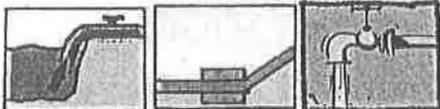
4.4. Amortissements



Pour l'année 2012, la dotation aux amortissements a été de 121787.39€ (123127.13 € en 2011).

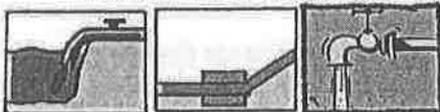
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du

service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

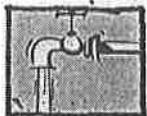
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



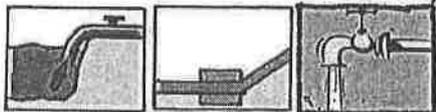
Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2012, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créances et en a accordées _____.
11 384,39 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,0144 €/m³ pour l'année 2012 (0,0003 €/m³ en 2011).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2011	Exercice 2012
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 943	10 000
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,11	2,17
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	—	—
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	92,7	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70	70
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,2	75,1
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,4	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,3	1,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,2	0,3
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40	40
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0003	0,0144

Inventory of the [Organization Name]

Item No.	Description	Quantity	Unit
1	Office Supplies	100	boxes
2	Stationery	500	reams
3	Printing Paper	200	reams
4	Books	150	copies
5	Computers	10	units
6	Peripherals	50	units
7	Software Licenses	20	licenses
8	Network Equipment	5	units
9	Security Measures	10	units
10	Facilities	1	unit
11	Transportation	1	unit
12	Communication	1	unit
13	Legal Services	1	unit
14	Accounting	1	unit
15	Insurance	1	unit
16	Utilities	1	unit
17	Security	1	unit
18	Medical Services	1	unit
19	Food Services	1	unit
20	Other	1	unit



Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : année 2012

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées
10, chemin du Raisin - 31050 Toulouse cedex 9
N° Indigo 0 820 205 548
www.ars.midpyrenees.sante.fr

Délégation Territoriale de Tarn et Garonne
140 avenue Marcel Uhal - BP 730
82013 Montauban
Tél. 05 63 21 18 79



Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2012

Ce rapport reprend l'ensemble des informations disponibles sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses de contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document, figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière.

Sommaire du document

I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

II : La ou les ressource(s)

III : La production

IV : La distribution

V : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource(s) - production(s) et distribution.

Annexe 1 - Les résultats statistiques en ressources - Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique

Annexe 2 - Les résultats statistiques en production - Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique

Annexe 3 - Les résultats statistiques en distribution - Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique

Annexe 4 : Liste des points de surveillances

Annexe 5 : Lexique (*)

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées
10, chemin du Ralsin - 31050 Toulouse cedex 9
N° Indigo 0 820 205 848
www.ars.midi-pyrenees.sante.fr

Délégation Territoriale de Tarn et Garonne
140 avenue Marcel Unal - BP 730
82013 Montauban
Tél. 05 63 21 18 79



Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2012

I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Au cours de l'année 2012, il a été réalisé 9 prélèvements en ressource, 17 prélèvements en production et 46 prélèvements sur le réseau de distribution.

Les prélèvements sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine conformément à l'article R.1321-15 précisé par l'arrêté du 21 Janvier 2010. Cette surveillance de la qualité des eaux est exercée par l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées (ARS) via ses Délégations Territoriales (DT).

Les échantillons d'eau sont prélevés et analysés tout au long de l'année sur les points suivants :

- Avant traitement de potabilisation : soit à la "ressource" ;
- Après traitement de potabilisation et avant distribution, soit en "production" ;
- En "distribution" au niveau des réseaux publics (habitations, lieux publics,...).

Le nombre de prélèvements annuels réalisés sur la ressource, la production et la distribution est défini réglementairement en fonction de la population desservie et des débits prélevés.

L'ARS Midi-Pyrénées mandate le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET pour prélever et analyser les eaux destinées à la consommation sur l'ensemble du département : TARN ET GARONNE.

Ce laboratoire est agréé par le ministère en charge de la santé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

II : La ou les ressource(s)

L'eau provient des ressources suivantes :

- CANAL LATÉRAL (GANNEAU)..... (eau superficielle)..... Point de surveillance principal
- GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)..... (eau superficielle)..... Point de surveillance principal

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées
10, chemin du Ralsin - 31050 Toulouse cedex 9
N° Indigo 0 820 205 948
www.ars.midi-pyrenees.sante.fr

Délégation Territoriale de Tarn et Garonne
140 avenue Marcel Unal - BP 730
82013 Montauban
Tél. 05 63 21 18 79

La situation administrative des captages*

La Loi du 16 Juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection* autour des captages* d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages* antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection* peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage* du captage*, plus particulièrement à compter du 4 Janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage* :

Il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P*) et d'autorisation au titre du code de la santé publique a été signé par le Préfet, que les documents d'urbanisme (P.L.U*) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P et que celles-ci sont respectées.*

Etat d'avancement de la procédure administrative de protection des ressources*

Installation	Commune d'implantation	Code BSS*	Date avis hydrogéologue	Date de l'avis du CODERST*	Date de la D.U.P	Etat de la procédure administrative
CANAL LATÉRAL (GANNEAU)	MALAUSE		28/11/2008			Procédure en cours
GARONNE A MALAUSE (GANNEAU)	MALAUSE	09293X0264	28/11/2008			Procédure en cours

Les principaux paramètres mesurés en ressource*

Les paramètres microbiologiques

Les paramètres microbiologiques : La réglementation prévoit la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource* ou du réseau de production* (traceurs de présence potentielle de germes responsables de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...)

Les paramètres chimiques

Nitrates : Ils sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de l'activité biologique (végétaux, animaux et humains), à des teneurs voisines de 5 mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

Dureté : Ce paramètre est exprimé en degrés français (°F) et traduit la teneur en calcium et magnésium de l'eau. Il qualifie l'eau de très douce (TH < 10°F) à très dure (TH > 30 °F).

Equilibre calcocarbonique : Le Code de la Santé Publique impose l'absence d'agressivité de l'eau dans les références de qualité. Le pH doit être maîtrisé de façon à obtenir un pH final légèrement supérieur au pH d'équilibre et ainsi éviter une redissolution du plomb dans l'eau lorsque ce dernier est présent dans les réseaux (internes ou branchements).

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Sans excéder la limite de qualité, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (<500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé.

Arsenic : Dans l'eau, l'arsenic se trouve principalement sous forme inorganique et provient notamment de la dissolution naturelle des minéraux. Il a été démontré une association arsenic et cancer (peau, foie, vessie, rein, poumon,...).

Pesticides : Des produits phytosanitaires peuvent être présents dans les ressources. A total, plus de 114 molécules sont recherchées dont l'Atrazine, ses dérivés et différentes familles parmi les plus utilisées dont les organo-chlorés, les organo-phosphorés, les amides, les triazoles, les carbamates... Cette liste est régulièrement mise à jour pour tenir compte des molécules utilisées localement.

La majorité des paramètres possèdent des limites et références de qualité qui permettent de les qualifier en conforme ou non conforme : Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité concernent les substances sans incidence directe sur la santé, aux teneurs habituellement observées dans l'eau, elles permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre. Elles peuvent concerner également les paramètres organoleptiques (goût, odeur, couleur).

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau brute : en ressource*

Sur la période, 9 prélèvements* ont été réalisés sur les ressources* alimentant l'unité de distribution*.

bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)	Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0	Limite	1	11,1
Référence	0	0,0	Référence	1	11,1

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 1.

III : La production

La production* regroupe les activités de puisage dans le milieu naturel d'eaux souterraines (ESO*) et superficielles (ESU*) , ainsi que le traitement et le transport des eaux jusqu'au réseau de distribution*.

Liste des stations de traitement production (TTP*) et leur type de traitement :

- STATION DE MALAUSE..... (MALAUSE)..... TRAITEMENT PHYSICO-CHIMIQUE NORMAL
- STATION GOLFECH..... (CLERMONT SOUBIRAN 47)..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.

Les principaux paramètres mesurés en production*

Les principaux paramètres mesurés en production et en ressources sont identiques.

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau en production*

Sur la période, 17 prélèvements ont été réalisés sur les TTP* alimentant l'unité de distribution (UDI*).

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)	Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0	Limite	0	0,0
Référence	0	0,0	Référence	5	29,4

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2.

IV : La distribution*

Depuis les usines de traitements productions (TTP*) ou des réservoirs (STK*), l'eau est acheminée par les réseaux de distribution*. Sa qualité est contrôlée tout au long du réseau public alimentant les habitations. Ce contrôle est organisé par "unité de distribution", correspondant à un ensemble de canalisations liées par continuité hydraulique et alimentées par une eau de qualité homogène.

Les principaux paramètres mesurés en distribution*

Chlore : En application du plan vigipirate renforcé, les teneurs en chlore dans l'eau distribuée ont été augmentées depuis octobre 2001 pour atteindre un résiduel de 0,1mg/L au robinet du consommateur. Le chlore est agent désinfectant qui garantit à l'eau une bonne qualité bactériologique.

Les paramètres bactériologiques : La conformité sanitaire de ces paramètres est établie sur la base du respect des limites de qualité. Celles-ci concernent l'absence de bactéries indicatrices de contamination fécales en réseau de distribution* (E. Coll, Enterocoque)

Les paramètres physicochimiques : Entre autre il s'agit de la température, du pH, de la conductivité, de l'ammonium,...

Remarque : Les éléments principaux recherchés en ressource* et production* sont également recherchés en distribution*. La qualité de certains de ces paramètres étant susceptible de se modifier au cours de la distribution.

Synthèse des analyses effectuées sur l'eau en distribution*

Sur la période, 46 prélèvements ont été réalisés sur l'unité de distribution.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	3	6,5

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	8	17,4

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexes 3.



Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2012

IV : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.

Les résultats du contrôle sanitaire montrent que l'eau destinée à la consommation humaine distribuée par le syndicat des eaux de Valence Molsac Puymrol, présente quelques dépassements des références de qualité en 2012. Le réseau de distribution est très long avec de nombreux réservoirs; cette situation nécessite une surveillance régulière des installations. Le syndicat de production de Valence Molsac Puymrol produit l'eau à partir de la rivière Garonne (ou canal latéral en secours). La station de traitement nécessite des travaux d'amélioration notamment en ce qui concerne l'unité de traitement des pesticides. Il est à noter la présence d'AMPA dérivé du glyphosate dans l'eau brute de la rivière Garonne. Au niveau de la production, des améliorations doivent être envisagées afin de traiter en permanence les pesticides et maintenir l'eau à l'équilibre calcocarbonique ou légèrement incrustante.

Annexe 1 - Résultats en ressource

Les tableaux suivant récapitulent les valeurs minima, moyennes et maxima des paramètres les plus pertinents mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : Inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

CANAL LATERAL (GANNEAU)

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD	1	1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	1	1	1		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	1	1,4	1,4	1,4		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	1	193	193	193	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique O1/2/3/4	L	qualit.	1	3	3	3			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD	1,7		0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	13	13	13	100		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	1	2	2	2		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	1	0,06	0,06	0,06		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	1	23	23	23			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	1	7,9	7,9	7,9	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	1	19	19	19	22	25	0	0,0 %	0	0,0 %

Annexe 1 - Résultats en ressource

215

GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur min mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	3	<SD	0,02	0,07	1	1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	3	<SD	1,87	3		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	3	1,1	1,7	2,3		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	3	236	266,33	285	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique O/1/2/3/4	L	qualit.	3	<SD	1	2			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD	1,7		0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	3	1	11,33	24	100		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	3	4	7	11		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	3	<SD	0,17	0,36		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	3	6,4	11,13	16			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unitépH	3	7,7	8,2	8,8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	3	8	16,33	24	22	25	1	33,3 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

Annexe 1 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique

Liste des dépassements aux limites et références de qualité, de l'ensemble des paramètres mesurés sur l'eau destinée à la consommation humaine, au cours de l'année 2012. Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité concernent les substances sans incidence directe sur la santé, aux teneurs habituellement observées dans l'eau, elles permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre. Elles peuvent concerner également les paramètres organoleptiques (goût, odeur, couleur).

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : GARONNE A MALAUSE(GANNEAU) - MALAUSE

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
- AMPA (µg/l) :	12/09/2012	00045617	MALAUSE	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)	PRISE D'EAU BRUTE	0,35				0,1
- Température de l'eau (°C) :	12/09/2012	00045617	MALAUSE	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)	PRISE D'EAU BRUTE	24		22		

Annexe 2 - Résultats en production

Les tableaux suivants récapitulent les valeurs minima, moyennes et maxima des paramètres les plus pertinents mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

STATION DE MALAUSE

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC référence	% NC référence	Nombre NC limite	% NC limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	6	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	6	0,8	0,95	1,3	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	6	269	285,5	308	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	3	1	2	3	2		1	33,3 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	3	<SD	1	2	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	6	5	6,83	11		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	3	9,8	11,27	14	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	6	15	19,33	26	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	3	<SD	4,03	12,1		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	6	0,1	0,27	0,4	0,5	1	0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/L Cl2	3	0,34	0,63	1,03			0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	T	µS/cm	1	280	280	280	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	6	7,5	7,8	8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	6	8	15,17	24	25		0	0,0 %	0	0,0 %

Annexe 2 - Résultats en production

216

STATION GOLFECH

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	5	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	5	0,7	0,98	1,1	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	5	265	374,2	883	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	2	2	3	4	2		1	50,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	2	<SD	<SD	<SD		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	2	<SD	1	2	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	5	5	7	11		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	2	11	11	11	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	5	15	19	28	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	2	7,1	13,4	19,7		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	5	0,1	0,22	0,3	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	6	0,29	0,49	0,83			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	6	7	7,73	8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	6	9	16,67	23	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique

Liste des dépassements aux limites et références de qualité, de l'ensemble des paramètres mesurés sur l'eau destinée à la consommation humaine, au cours de l'année 2012. Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité concernent les substances sans incidence directe sur la santé, aux teneurs habituellement observées dans l'eau, elles permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre. Elles peuvent concerner également les paramètres organoleptiques (goût, odeur, couleur).

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : STATION DE MALAUSE - MALAUSE

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Aluminium total µg/l (µg/l) :	30/01/2012	00045766	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	285		200		
- Aluminium total µg/l (µg/l) :	04/02/2012	00046705	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	554		200		
- Aluminium total µg/l (µg/l) :	22/02/2012	00046716	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	216		200		
	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	10/05/2012	00045758	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	3	1	2		

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : STATION GOLFECH - CLERMONT SOUBIRAN 47

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	27/03/2012	00046610	CLERMONT SOUBIRAN 47	RESERVOIR LA TOURASSE	RESERVOIR DE GAUCHE	4	1	2		

Annexe 3 - Résultats en distribution

Les tableaux suivants récapitulent les valeurs minima, moyennes et maxima des paramètres les plus pertinents mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : Inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

GOLFECH (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC - référence	% NC - référence	Nombre NC - limite	% NC - limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	18	34	75,94	245	200		1	5,6 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	17	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	20	<SD	4,85	30			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	20	<SD	3,8	30			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	20	<SD	0,15	2	0		2	10,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfite-rédu./100ml	L	n/100mL	20	<SD	<SD	<SD	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	17	243	285,88	314	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	20	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherchia coli /100ml -MF	L	n/100mL	20	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	16	7,6	8,01	8,2	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	11,2	11,2	11,2		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	17	0,2	0,65	1,6	2		0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	4	8	8,05	8,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	20	8	16,05	27	25		1	5,0 %	0	0,0 %

Annexe 3 - Résultats en distribution

215

MALAUSE (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite-valeur maxi	Nombre NC référence	% NC référence	Nombre NC limite	% NC limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	20	<SD	123,35	694	200		4	20,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	18	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	19	<SD	0,58	95			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	19	<SD	4,26	55			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	19	<SD	<SD	<SD	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	19	<SD	0,05	1	0		1	5,3 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	16	231	311,31	680	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	19	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	19	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	14	7,5	7,89	8,2	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	19	0,1	0,56	3	2		2	10,5 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	5	7,7	7,92	8,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	19	8	16,37	24	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

Annexe 3 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique

Liste des dépassements aux limites et références de qualité, de l'ensemble des paramètres mesurés sur l'eau destinée à la consommation humaine, au cours de l'année 2012. Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité concernent les substances sans incidence directe sur la santé, aux teneurs habituellement observées dans l'eau, elles permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre. Elles peuvent concerner également les paramètres organoleptiques (goût, odeur, couleur).

Nom de l'installation ayant rencontré au moins une non conformité au cours de la période : GOLFECH (UDI) - CASTELSAGRAT

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Aluminium total µg/l (µg/l) :	27/02/2012	00046378	CASTELSAGRAT	BOURG	ECOLE CANTINE	248		200		
- Bactéries coliformes /100ml-MS (n/100mL) :	18/08/2012	00046387	LAMAGISTERE	BOURG	ROBINET EXTERIEUR DU STADE	1		0		
- Bactéries coliformes /100ml-MS (n/100mL) :	29/11/2012	00046385	CASTELSAGRAT	BOURG	ECOLE CANTINE	2		0		
- Température de l'eau (°C) :	27/09/2012	00046869	LAMAGISTERE	BOURG	ROBINET EXTERIEUR DU STADE	27		25		

Annexe 3 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : MALAUSE (UDI) - BOUDOU

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
- Aluminium total µg/l (µg/l) :	30/01/2012	00046389	MALAUSE	BOURG	MARIE	247		200		
- Aluminium total µg/l (µg/l) :	06/02/2012	00046706	MALAUSE	BOURG	BORNE FONTAINE DU MAIRIE OU ECOLE	694		200		
- Aluminium total µg/l (µg/l) :	06/02/2012	00046709	BOUDOU	BOURG	MARIE	243		200		
- Aluminium total µg/l (µg/l) :	22/02/2012	00046715	MALAUSE	BOURG	BORNE FONTAINE	400		200		
	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
- Bac. et spores aillilo-rédu./100ml (n/100mL) :	12/09/2012	00046401	SANT PAUL D'ESPIS	BOURG	ECOLE CANTINE	1		0		
	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
- Fer total (µg/l) :	22/08/2012	00047088	GOUDOURVILLE	BOURG	ROBINET INTERIEUR MAIRIE OU SALLE D	242		200		
- Fer total (µg/l) :	12/09/2012	00047378	GOUDOURVILLE	BOURG	ROBINET INTERIEUR MAIRIE OU SALLE D	704		200		
	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (min) :	Référence de qualité (max) :	Limite de qualité (min) :	Limite de qualité (max) :
- Turbidité néphéométrique NFU (NFU) :	12/09/2012	00047378	GOUDOURVILLE	BOURG	ROBINET INTERIEUR MAIRIE OU SALLE D	3		2		

Annexe 4 : Liste des points de surveillances

Les points de surveillances en ressource :

CANAL LATERAL (GANNEAU).....	CANAL LATERAL (GANNEAU).....	AU NIVEAU DU REGARD (PSP) - MALAUSE
GARONNE A MALAUSE(GANNEAU).....	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU).....	PRISE D'EAU BRUTE (PSP) - MALAUSE

Les points de surveillances en production :

STATION DE MALAUSE.....	SORTIE STATION MALAUSE.....	ROBINET E.T LABORATOIRE (PSP) - MALAUSE
STATION GOLFECH.....	RESERVOIR LA TOURASSE.....	RESERVOIR DE GAUCHE (PSS) - CLERMONT SOUBIRAN 47

Les points de surveillances en distribution :

GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	CIMETIERE (PSS) - LAMAGISTERE
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	CIMETIERE (PSS) - PERVILLE
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	EGLISE OU SALLE DES FETES (PSS) - MONTJOI
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE OU SYNDICAT (PSP) - GOLFECH
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE ROBINET EXTERIEUR (PSS) - GASQUES
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE ROBINET EXTERIEUR (PSS) - SAINT CLAIR
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	WC PUBLIC MAIRIE R.EXT RUE ECHAUGUETTE (PSS) - CASTELSAGRAT
MALAUSE (UDI).....	ATELIERS MUNICIPAUX.....	WC PUBLICS A COTE MAIRIE (PSS) - POMMEVIC
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	BORNE FONTAINE OU MAIRIE OU ECOLE (PSP) - MALAUSE
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	CIMETIERE OU ECOLE (PSS) - ESPALAIS
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ECOLE CANTINE OU CIMETIERE (PSS) - MONTESQUIEU
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ECOLE CANTINE (PSS) - SAINT PAUL D'ESPIS
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ECOLE OU CIMETIERE (PSS) - BOUDOU

Annexe 4 : Liste des points de surveillances

216

MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ECOLE ROBINET EXTERIEUR (PSS) - SAINT NAZAIRE DE VAL
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	EGLISE ROBINET EXTERIEUR (PSS) - SAINT VINCENT LESPINASSE
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ESPACE VERT A COTE DU CAFE OU MAIRIE OU ECOLE (PSS) - DURFORT LACAPELETTE
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ROBINET INTERIEUR MAIRIE OU SALLE DES FETES OU ECOLE (PSS) - GOUDOURVILLE
MALAUSE (UDI).....	ECARTS NORD-OUEST.....	"ST CHRISTOPHE" OU "ST AVIT" (PSS) - MOISSAC
MALAUSE (UDI).....	I.M.P SIRAT.....	CUISINE (PSS) - VALENCE D'AGEN

Point de surveillance principal (PSP) : Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal

Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.

Annexe 5 : Lexique

ARS : Agence Régionale de Santé

B.S.S (code) : correspond au code national du dossier de l'ouvrage souterrain au sein de la Banque nationale du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Captage (CAP) : Point de pulsage de l'eau brute dans le milieu naturel

CODERST : COncil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

COFRAC : COmité FRançais d'ACcrédiation

Distribution : Réseaux publics et habitations

DT : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

D.U.P : Déclaration d'Utilité Publique

Eau souterraine (ESO) : Eau se trouvant sous la surface du sol notamment dans une nappe

Eau superficielle (ESU) : Eau de surface : lac, rivière,...

Exploitant : Organisme auquel est confiée l'exploitation des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Maître d'ouvrage (MO) : Organisme auquel appartiennent les installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Mélange de captage (MCA) : Point où des eaux provenant de plusieurs captages sont mélangées

Périmètre de protection : Il caractérise l'existence d'un périmètre de protection autour d'un captage d'eau potable. Ce périmètre peut être immédiat, proche ou éloigné (Celle notion de périmètre de protection peut entre autre caractériser l'état d'avancement des procédures de mise en oeuvre des périmètres de protection)

Point de surveillance (PSV) : Point (ou zone de surveillance réputée homogène) dans une installation matérielle qui peut faire l'objet d'un prélèvement

Point de surveillance principal (PSP) : Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal

Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.

Production : Eau traitée et potabilisée avant distribution

Réservoir ou Stockage (STK) : Dispositif de stockage constituant une installation secondaire pouvant appartenir soit à une station de traitement production, soit à une unité de distribution

Ressource : Eau prélevée avant potabilisation

Sise - eaux : Système d'Information des services Santé Environnement

Station de Traitement production (TTP) : Installation principale dont l'objet est de permettre la caractérisation des données administratives et techniques relatives à la mise en distribution d'une eau traitée.

Unité de distribution (UDI) : Ensemble de tuyaux connexes de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est réputée homogène, faisant partie d'une même UGE donc gérée par un seul et même exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant

